Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 42 (1995)

Heft: 7-8

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E dito romand

La réforme vaudoise au pied du mur!

Chouette, c'est la rentrée! Pour le Parlement vaudois, il s'agira d'examiner et d'approuver la nouvelle loi. Dans un canton comptant pas moins de 385 communes, il n'est pas si facile de mettre tout le monde d'accord, tant il est vrai qu'il y a certaines affinités et autres sensibilités régionales qu'il faut prendre en compte. Le Groupe parlementaire que préside le député Pierre Salvi l'a bien compris, puisque celui-ci, tout en acceptant le projet gouvernemental, recommande un délai de mise en œuvre de la régionalisation un peu plus long.

Quant au président du Grand Conseil, Marcel Glur, il se montre raisonnablement optimiste. Pour lui, il ne fait aucun doute que le climat a changé. Le fait que des piliers du sauvetage comme les sapeurspompiers et la PCi parlent maintenant ouvertement de partenariat est rassurant pour les autorités bien sûr, mais surtout

Pourtant, le conseiller d'Etat Charles Favre, s'il est prêt à défendre le projet, n'est pas disposé à accorder des délais à rallonge. La loi, d'ailleurs, prévoit purement et simplement une obligation de réalisation. Pour lui, l'efficacité de la protection civile avec un coût supportable pour les finances publiques suppose que le «consensus» ait ses limites.

pour le citoyen.

La réforme vaudoise est donc au pied du mur. On peut encore espérer des débats sereins, où l'on ne passera pas son temps à brandir des amendements pour protéger telle ou telle particularité. Dans cette époque «moderne» il importe que les parlementaires se souviennent que la protection des civils a non seulement un prix, mais qu'elle demande une structure efficace et solide.

René Mathey

hu 4.

Bonne synthèse de l'intervention suisse à Kobé

L'AVPC et les catastrophes

La politique du canton de Vaud en matière de catastrophe ainsi que l'intervention du Corps suisse à Kobé constituaient les points centraux de l'assemblée générale de l'Association vaudoise de PCi. Parmi les invités, on notait la présence de Charles Favre, conseiller d'Etat.

RENÉ MATHEY

C'est devant une cinquantaine de membres que Christiane Langenberger, présidente de l'AVPC, a ouvert l'assemblée annuelle de l'association. Si tout semble «rouler» pour le mieux sur le plan des activités, il n'en va pas de même pour les finances. En effet, l'AVPC a dû constater que l'ensemble de ses comptes bancaires avaient été dûment pillés par une trésorière indélicate. Celle-ci a, de plus, falsifié les comptes. Cette situation aura causé beaucoup de tracas et de travail supplémentaire pour remettre la comptabilité à jour. Il n'empêche que la fortune s'est envolée, avec peu d'espoir de remboursement. Malgré un bilan quelque peu amer, l'AVPC s'est remise au travail grâce aussi, faut-il le souligner, au soutien des membres.

Sous le signe des catastrophes

Peu après une petite interruption, qui a permis à un nombreux public de rejoindre l'assemblée pour la seconde partie, Christiane Langenberger a mis l'accent sur les nombreuses menaces, plus ou moins per-



Christiane Langenberger, présidente de l'AVPC.

fides qui pèsent sur notre pays. C'est un constat que Christiane Langenberger a eu l'occasion de faire devant un parterre de politiciens et de futurs astreints à la PCi, lors d'une journée d'incorporation. «On m'a écoutée poliment, souligne-t-elle, tout en remarquant que les citoyens de ce pays ont d'autres priorités.»

La présidente en a profité pour réaffirmer sa confiance dans les capacités de réaction de la PCi et de ses partenaires, tout en soulignant les bienfaits de la réforme en cours qui devrait être de nature à redonner confiance aux autorités et aux politiciens, ainsi qu'à la population. «C'est une affaire de prévoyance, ni plus ni moins», souligne encore Christiane Langenberger.

C'est au major EMG Jean-Michel Landert qu'il appartient ensuite de faire une synthèse de l'intervention du Corps suisse à Kobé (voir Journal PCi, N° 5/95, page 44), qui comme chacun le sait est une partie de la division humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères.

«Eviter les querelles de chapelle!»

Pour Charles Favre, conseiller d'Etat, il ne fait aucun doute que si l'on veut mettre en place la réforme de la PCi et la réforme vaudoise qui en découle tout naturellement, il faudra aussi dépasser les querelles de chapelle. C'est un conseiller particulièrement affûté, puisque le matin même il a eu l'occasion de présenter le projet vaudois à la presse et affronter la commission parlementaire, que l'assistance a eu l'occasion d'entendre.

La loi de 1985 a été un échec, constate Charles Favre, puisque le canton a eu un peu la naïveté de croire que les communes s'organiseraient elles-mêmes. C'était sans compter sur une certaine fierté de l'autonomie communale. Pour Charles Favre, il est nettement plus avantageux (dans tous les sens du terme – coût – efficacité), que de réorganiser la PCi cantonale en 21 régions. L'astuce «vaudoise» consiste à ne pas fixer les régions dans la loi, même si ces régions ne devraient pas beaucoup changer, souligne encore Charles Favre. C'est le règlement d'application qui délimitera le tout.

Comment fonctionne une région?

Les régions auront une représentation des différentes forces politiques des communes qui seront présentes dans des assemblées régionales.

Cette assemblée délibérante, souligne Charles Favre, aura aussi une fonction de décision, notamment celle de fixer les quotes-parts de chacune des communes constituant la région. Le Comité directeur s'occupera de la gestion de la région et nommera (ou révoquera) le personnel de la PCi. Une certaine autonomie est donc garantie. Mis à part les petites régions, un professionnel à plein temps sera nommé pour gérer la PCi. Par contre, menace Charles Favre, la mise en place de ces régions est obligatoire. «Si cette régionalisation n'est pas mise en place au 30 septembre 1996, c'est au Gouvernement qu'il appartiendra de le faire.»

Réserve et élite

Les effectifs seront de 33 000 personnes. Par la réforme, ceux-ci passeront à 27 500. Ce «nombre» sera constitué d'un corps de réserve de 22 000 personnes et un corps d'élite de 5500 personnes. La sélection se fera par le biais du rapport d'incorporation qui devrait donner des indications précieuses quant à la formation de base et à la motivation des personnes concernées. C'est le rapport de qualification qui par discussion avec la personne concernée déterminera son avenir dans la PCi.

Point de mire: la sécurité civile

«Derrière ce projet de loi vaudoise, il y a la volonté d'augmenter les possibilités d'in-



La preuve d'une bonne coopération entre l'AVPC et le Gouvernement... (de gauche à droite Christiane Langenberger et Charles Favre, conseiller d'Etat).

tervention de la PCi. Le projet de 1993 mettait en avant les sections d'intervention. Cette notion reste une volonté du Conseil d'Etat. La mise sur pied est différée en raison des contraintes budgétaires.»

De nombreux efforts doivent être fait en direction de la coopération entre PCi et sapeurs-pompiers. Pour Charles Favre, il y a une zone dans laquelle les choses ne fonc-

tionnent pas très bien: c'est la zone des sinistres faibles à moyens qui nécessite un engagement conjoint. Charles Favre verrait d'un bon œil une forme de «fusion» de travail entre sapeurs-pompiers et PCi. La réflexion est en cours, et se dirige en direction d'un Service de sécurité civile.

C'est le seul moyen de retrouver une image positive de la protection civile.



Le paquet d'équipements empilable

La manière jeune de vivre la protection civile



Usines Embru, 8630 Rüti Tél. 055 / 34 11 11, Fax 055 / 31 88 29 Des missions délicates

La protection civile tient le «volant»

rm. Les championnats du monde de badminton ont eu lieu à Lausanne du 15 au 28 mai 1995. La PCi a été sollicitée pour apporter son aide et mettre des locaux à disposition, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Succès sur toute la ligne.

Pour assurer un bon déroulement de ce championnat du monde de badminton, le Comité d'organisation utilisait une infrastructure basée sur un nombre important de bénévoles (constitués surtout de personnes occupant des fonctions dans l'organisation comme par exemple les juges de lignes), de nationalité allemande, anglaise, française, voire canadienne. D'un autre côté, il fallait aussi s'occuper de l'accueil, du transport, des renseignements et des liaisons entre les équipes provenant du monde entier avec le Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM) et les différents hôtels et autres lieux d'hébergement. La durée de l'engagement était aussi une gageure puisqu'elle s'étendait pendant vingt-quatre heures sur vingtquatre, sept jours sur sept, avec à la clé le week-end et l'Ascension.

C'est tout le défi qu'a relevé l'organisation lausannoise.

Volontariat et exercice

Pour ce qui concerne l'hébergement des bénévoles dans les constructions de PCi de la Vallée de la Jeunesse et des Bergières, ce ne sont pas moins de 25 volontaires qui se sont annoncés pour assurer le gardiennage des installations. Chacun de ces volontaires a effectué une période de 3 à 4 jours de service. Quelques-uns d'entre eux, notamment ceux ayant des connaissances de langues étrangères, ont été chargés de desservir des liaisons (téléphone et radio) avec divers organes. Les postes étant situés dans différents hôtels abritant les équipes (Hôtel Continental, Radisson-Mövenpick et Jeunotel) et le PC sécurité situé au CIGM. Ce sont surtout des chefs de quartier et d'îlot qui ont rempli ces missions.

La gestion des transmissions a pris le caractère d'un service obligatoire, ce qui impliquait, compte tenu des postes de travail à occuper, un effectif d'un minimum de 30 personnes par période de 2 jours, soit un effectif total d'environ 250 personnes qui auront effectué pas moins de 697 jours de service. C'est aux transmissions qu'incombaient encore le transport du



Patrick Farjon, CS trm, se fait expliquer les points stratégiques au PC sécurité.

personnel lors des rotations de poste, parfois des équipes lors des matchs avancés, etc. Le PC sécurité du CIGM, desservi également par le personnel des transmissions de la PCi lausannoise était plus particulièrement chargé de la gestion du matériel radio à disposition des équipes participant à ce championnat du monde, et des liaisons internes à la compétition.

Un bilan positif

Le Comité d'organisation s'est montré très heureux de cette collaboration et de la qualité des prestations fournies par la PCi. Nombreux ont été les témoignages de reconnaissance des équipes et bénévoles de ces championnat du monde. D'ailleurs, n'a-t-on pas vu plusieurs personnes quitter les hôtels pour rejoindre les constructions de PCi (?) pour, comme elles l'ont déclaré elles-mêmes, se retrouver dans une ambiance sympathique et conviviale.



Relève à l'Hôtel Continental: la nuit sera longue... Assemblée annuelle des chefs OCPCi

Les chefs cantonaux au Mont-Pèlerin

rm. Le cadre prestigieux de l'Hôtel Mirador, au Mont-Pèlerin, a servi de cadre à l'assemblée générale des chefs d'offices cantonaux de protection civile. Parmi les personnalités présentes, on reconnaissait Marcel Glur, président du Grand Conseil, Paul Thüring, directeur de l'OFPC, Maurice Neyroud, municipal de la commune de Chardonne, Pascal Gondrand, responsable de l'information de l'Organisation Internationale de PCi.

Maurice Neyroud, municipal de la commune de Chardonne, en charge de la PCi et vigneron-encaveur comme il se doit dans une telle région, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Chardonne est une commune de 2000 habitants, s'étendant sur quelque 1000 hectares. «La commune coupe le canton en



Le «nouveau» président Adrian Kleiner (Glaris), sous l'œil de ses pairs.



Au premier plan de l'assemblée (de gauche à droite): Paul Thüring, directeur de l'OFPC, Pascal Gondrand, resp. information de l'OIPC, Marcel Glur, président du Grand Conseil, Maurice Neyroud, conseiller municipal de Chardonne.

deux, affirme Maurice Neyroud, puisqu'elle s'étend du lac jusqu'à l'arrière du Mont-Pèlerin qui forme frontière avec le canton de Fribourg.» Il y a encore une bonne vingtaine de vignerons à Chardonne; toute la vie de la commune est rythmée par la vigne. Il y a encore quelques agriculteurs sur le Mont-Pèlerin.

En ce qui concerne la PCi, Maurice Neyroud est plutôt favorable. La «régionalisation» est un fait puisqu'il y a déjà quelque temps que Chardonne s'est alliée à la commune de Jongny. C'est un réel avantage puisque la PCi ne coûte que 12 francs par habitant. Par contre, il «craint» la régionalisation prévue par la future loi vaudoise car il est à prévoir que cela coûtera plus

La PCi a besoin de moyens...

Dans son rapport, Michel Buttin, président pour la dernière année de l'association, a réclamé à l'OFPC, de manière pressante, le matériel et les tenues de travail nécessaires à l'équipement des formations d'intervention.

Il a également souligné la nécessité, pour

chacun, de lutter contre les habitudes afin d'assurer le succès de la et des réformes en

Michel Buttin a encore rappelé que la PCi sera présente au Comptoir Suisse sur une surface de 500 m². Un cortège de 500 à 600 personnes marquera la journée du 15 septembre. Cette manifestation devrait retracer l'évolution de la PCi depuis la défense aérienne passive jusqu'à nos jours.

Enfin, il a rappelé l'importance qu'il y a pour la Suisse d'adhérer à l'Organisation internationale de PCi afin de favoriser les échanges d'idées et d'expériences.

Paul Thüring désapprouve les Romands!

Pour Paul Thüring, les échanges qui ont lieu pendant ces journées entre chefs des offices cantonaux sont indispensables à une bonne information de l'OFPC. Un complément utile est apporté par l'Association des grandes villes et, en définitive, le renforcement de ces différents contacts sont précieux pour tous. Par contre, poursuit Paul Thüring: «... force fut de constater l'absence des responsables politiques, par-

> Marcel Glur recoit un souvenir des mains d'Yvette Burgat.



ticulièrement de Suisse romande lors des dernières réunions de la Conférence des directeurs cantonaux; cette absence nous a privés de la voix d'une partie importante de la protection civile suisse. J'invite donc mes collègues romands à motiver leurs chefs pour que ceux-ci assistent à la prochaine conférence qui se tiendra à Glaris le 26 octobre 1995.»

Chacun a également appris que la motion de la Commission nationale des finances a été acceptée en tant que postulat par le Conseil fédéral. Et pourtant, il y aura encore des réductions à prévoir dans les années futures, notamment dans le domaine des constructions.

Confiance retrouvée

Le président du Grand Conseil, Marcel Glur, a rappelé à quel point le Grand Conseil avait conscience que la PCi avait perdu la confiance à la fois des autorités et du grand public. Les débats ont souvent été difficiles, voire hostiles. La plupart des reproches étaient d'ordres structurels.

Les choses ont semble-t-il bien changé; la réforme a redonné une certaine confiance et le Parlement vaudois paraît satisfait de cette évolution de la PCi. Marcel Glur se montre très heureux de la collaboration accrue qui semble se dessiner avec les autres partenaires naturels de la PCi et, notamment, les sapeurs-pompiers.

Il appartient, pour terminer, à Pascal Gondrand de rappeler les fondements historiques de l'Organisation internationale de PCi. Il a mis également l'accent sur le soutien important dont bénéficie l'OIPC en Suisse, grâce aux services cantonaux de la PCi du canton de Vaud et de Genève, ainsi que de l'Office fédéral des troupes de sauvetage. Pascal Gondrand a annoncé que l'OFPC ouvrira, dès 1996, un certain nombre de ces cours à des stagiaires de l'OIPC.



L'ACVCS affiche ses positions

L'ACVCS «turbine» à fond

rm. Réunie en assemblée générale à Montreux, l'Association cantonale vaudoise des cadres supérieurs de la PCi (ACVCS) refuse la morosité et s'engage résolument pour une réforme pragmatique, dénuée de querelles de clochers. Au menu également, virée en bateau et visite de la station de pompage et turbinage des Forces motrices Hongrin-Léman.

De nombreux invités, parmi lesquels on reconnaissait Pierre Salvi, député, président du groupe parlementaire sur la PCi et municipal à Montreux, Roger Puenzieux, municipal de la commune de Veytaux, Jean-François Cachin, commandant du feu de la ville de Lausanne, Eric Scherz, chef de l'instruction du Service cantonal, Roland Bally, ancien chef du Service cantonal, ont suivi les débats.

Fidèle à sa politique, le président Henri Meystre a réaffirmé sa volonté de voir se développer un véritable partenariat avec l'ensemble des services concernés par la mise en place de la réforme. D'ailleurs, la présence dans l'assemblée du commandant Cachin confirme ce rapprochement tant attendu par tous.

Prudence de mise

Pour Henri Meystre les effets de la réforme sont de deux ordres: les raisonnables, issus d'une redistribution des tâches entre les institutions responsables de la sécurité publique, et d'une adaptation des besoins à la nouvelle analyse de la situation. Le second est plus préoccupant car il mène, entre autres, à des diminutions budgétaires préjudiciables au fonctionnement de la PCi: Henri Meystre vise directement des services d'instruction qu'il juge décidément trop courts.

Henri Meystre se méfie d'une forme par trop administrative de la PCi qui éloignerait «l'individu» du pragmatisme nécessaire aux opérations de secours et de sauvetage de grande envergure. Pour lui une forte décentralisation des moyens annihile l'efficacité alors qu'une centralisation exagérée enlève toute souplesse à l'engagement et empêche la prise d'initiative.

Si Henri Meystre pousse les cadres de la PCi à faire l'effort nécessaire à une adaptation aux nouvelles exigences dictées par le secours urgent il réclame, dans le même temps, les moyens nécessaire à l'alarme, à la formation et à l'équipement.

Les pompiers sont «partants»

Jean-François Cachin, après avoir rappelé que la Fédération des sapeurs-pompiers est forte de 17 000 membres, s'est félicité de voir combien le ton a changé dans les rapports entre la PCi et les pompiers. Pour lui, le temps est maintenant proche où un véritable partenariat pourra s'installer entre les deux piliers du secours en cas de catastrophe.

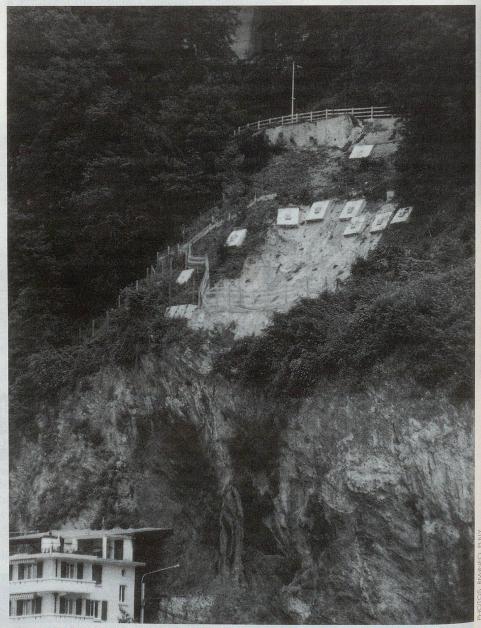
Eboulement de Veytaux

Roger Puenzieux, municipal de Veytaux, explique que la région particulière (appelée les Favellas de Veytraux) où s'est situé l'éboulement, venait de faire l'objet d'un investissement de quelque 1 million de francs pour, au dire des experts, constituer des protections infaillibles.

Le soir même où la municipalité prenait acte de ces travaux, 100 m³ de terre et de roches s'abattaient sur un garage et sur la route de Chillon.

Pierre-Alain Masson, chef de l'OPC Montreux-Veytaux, a reçu la mission d'assurer la logistique (subsistance, matériel) pour les habitants évacués et les intervenants ainsi que la sécurité sur place. La section d'intervention rapide de pionniers, qui s'entraîne d'ailleurs avec les sapeurs-pompiers, a largement participé aux travaux de déblaiements et de consolidation de la zone d'éboulement.

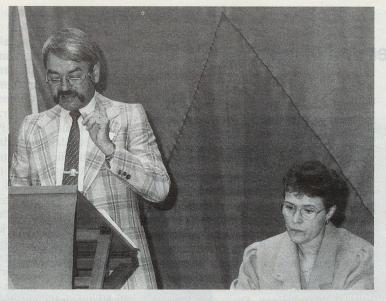
Grâce à des images fournies par la TSR et d'autres par des vidéastes amateurs,



Le terrain responsable de l'éboulement a été consolidé.

Henri Meystre, président ACVCS: «La PCi doit avoir les moyens nécessaires à l'alarme, à la formation et à l'équipement.»

Pierre-Alain Masson (au centre) lors de la visite de la centrale de Veytaux: «Quel bruit!»



lorsqu'il fait froid et qu'il pleut. Pour conclure, Pierre-Alain Masson a encore indiqué que la PCi a été sur place pendant 11 jours, avec environ 55 hommes.

Recherche d'une synergie

Pierre Salvi, président du Groupe parlementaire PCi a mis l'accent sur la souplesse qu'apporte la nouvelle mouture de la loi vaudoise.

Il pense aussi que des économies doivent encore être faites, mais à condition que le nécessaire soit assuré. Pour sa part, Pierre Salvi souhaite une forme de fusion administrative entre les pompiers et la PCi, ce qui assurerait la synergie que tout le monde souhaite.

Pour le reste, même s'il faut rester prudent, Pierre Salvi est d'avis que le projet de





Pierre Salvi, député: «La réforme vaudoise devrait pouvoir passer la rampe du Parlement à l'automne.»

Pierre-Alain Masson en a tiré un film d'une vingtaine de minutes qui a été présenté en avant-première à l'assemblée.

Les enseignements

C'est d'une manière lucide et sans complaisance que Pierre-Alain Masson a donné les premiers enseignements que l'on peut tirer d'un tel événement.

Par exemple, la conduite a été trop souvent insuffisante. En effet, on constate qu'il y a une grande différence entre la gestion d'une catastrophe théorique, concoctée et exécutée dans des abris, et la réalité du terrain. Il y a un manque de mobilité et d'adaptation flagrant.

Quant aux transmissions, c'est une véritable cacophonie, tant les appareils et les longueurs d'ondes utilisés par tous les partenaires présents (police, pompiers, PCi, etc.) sont différents. A ce sujet, Pierre-Alain Masson raconte qu'il s'est retrouvé avec pas moins de 4 appareils sanglés sur sa poitrine!

La logistique n'est pas en reste, puisqu'il a été constaté combien il est difficile de se procurer un ravitaillement, notamment en pleine nuit. Là encore, la planification des réserves doit être revue.

Une fois de plus, Pierre-Alain Masson a fustigé l'équipement personnel actuel, tant il est peu adapté au travail que l'on demande au personnel, particulièrement réforme vaudois devrait passer la rampe cet automne.

La centrale électrique de Veytaux

Une des originalités de cette centrale de Veytaux est le fait que pendant les heures dites creuses (nuit et week-end) les pompes prélèvent 24 m³/s d'eau du Léman pour la refouler, quelque 800 m plus haut, dans la retenue de l'Hongrin. L'eau est ensuite turbinée à travers la même conduite lors de périodes de forte demande par les quatre groupes d'une puissance totale de 240 000 kW. Cette centrale injecte 750 millions de kWh dans le réseau électrique.